

Universités - Des économistes de l'UCL suggèrent de relever le montant du minerval mais de le percevoir après les études

### **J'étudie d'abord, je paie ensuite**

L'université crie famine. Des profs de l'UCL suggèrent donc d'élever le minerval à 4.000 ou 6.000 euros. Le jeune paierait plus tard, une fois au travail.

PIERRE BOUILLON

Dans son numéro de septembre, « [Regards économiques](#) », la revue de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) de l'UCL, ouvre le débat sur les difficultés financières des universités.

Le minerval à l'université est de 726 euros. C'est dérisoire si l'on songe au coût réel que représente, pour la collectivité, la prise en charge d'un étudiant. Si dérisoire que l'Ires assimile ce montant à de la gratuité. D'où la question : Faut-il maintenir l'enseignement universitaire gratuit ? La réponse est non. Jean Hindriks plante le décor : Les universités sont en crise : trop peu de moyens face à des obligations de plus en plus complexes... Le professeur d'économie signale que le subside public, de 139.000 FB par étudiant en 1972, a progressivement diminué pour atteindre, en 1998, 78.000 FB (en francs de 1972). Cette évolution s'explique par l'effet combiné d'une baisse des moyens accordés en francs constants aux universités (5,1 milliards de FB en 1972 contre 4,7 en 1998) et d'une augmentation du nombre d'étudiants de 37.000 (tous subsidiés) en 1972 à 60.500 étudiants en 1998 (dont 12.000 non subsidiés).

Intenable ? Vincent Vandenberghe, autre économiste, ne prédit pas un meilleur régime de financement, mais une concurrence croissante des autres secteurs dépendant d'un financement public, soins de santé et pensions principalement. Et si la Communauté française, le pouvoir dont dépendent les universités, dispose de budgets plus confortables, il est fort probable que ce sera au bénéfice de l'enseignement de base ; un certain nombre d'arguments économiques plaident pour qu'il en soit ainsi.

Le scénario du pire serait de ne rien faire, dit Vandenberghe. Se multiplieraient les situations de privatisation en désordre, par relèvement des droits d'inscription directement décidé par des institutions diversement dotées (en prestige, fortune...), par recours variable au parrainage.

Il est suggéré de porter le minerval à 4.000 ou 6.000 euros/an mais en offrant, voire en imposant que ces montants soient commués en prêt remboursable au terme des études. On admet qu'il existe déjà une forme de remboursement : le diplômé universitaire, généralement assuré de revenus plus élevés que la moyenne, « rembourse » sa formation via l'impôt. Mais : Le remboursement via la fiscalité est compromis dès l'instant où il n'est pas acquis que le diplômé séjournera pour l'essentiel de sa vie active au sein de l'entité fiscale qui l'a financé, écrit Vandenberghe. Pour Philippe Van Parijs, responsable de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale, le système de prêt assurerait en quelque sorte un geste de gratitude, de loyauté du diplômé à l'endroit de l'entité collective qui l'a formé.

Regards Economique n°14 : <http://regards.ires.ucl.ac.be/Archives/RE.pdf>